



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement

Question écrite n° 56808

Texte de la question

M. Didier Robert interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le rapport d'information parlementaire remis récemment et listant « 100 propositions pour fonder l'avenir des DOM ». Ce rapport préconise plusieurs actions pour faire face aux situations inacceptables d'échec scolaire dans les DOM. Ainsi sont notamment suggérés d'adapter les moyens pour favoriser une scolarisation plus précoce des enfants, de faire de la lutte contre l'illettrisme une priorité de l'action des pouvoirs publics et d'amplifier les dispositifs de soutien scolaire. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ces différents points et les mesures qu'il entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

À l'issue des états généraux de l'outre-mer, réunis au printemps 2009 à l'initiative du Président de la République, le conseil interministériel pour l'outre-mer du 6 novembre 2009 a retenu dix mesures transversales afin de favoriser l'insertion et l'égalité des chances des jeunes en outre-mer, complétées par des dispositions spécifiques à chacune des collectivités territoriales ultramarines. Destinées notamment à lutter contre l'échec scolaire trop souvent rencontré outre-mer, elles répondent aux attentes exprimées par le rapport d'information parlementaire « 100 propositions pour fonder l'avenir des DOM ». Ainsi, l'État s'est-il engagé à mettre en place un plan de lutte contre l'illettrisme prévoyant la scolarisation précoce des enfants élevés en milieu non francophone, l'accompagnement scolaire renforcé destiné à lutter contre l'abandon et le décrochage scolaire et la lutte contre l'illettrisme des adultes. En outre, le plan « Agir pour la jeunesse » sera décliné dans les départements d'outre-mer. Deux de ses aspects fondamentaux, relatifs à l'orientation des jeunes et à la création des internats d'excellence pour les écoliers et les collégiens de milieu modeste, seront particulièrement mis en valeur. Enfin, l'ouverture des systèmes éducatifs ultramarins sur leur environnement sera favorisée par le développement de l'apprentissage des langues étrangères régionales et des cultures des pays voisins. L'ensemble de ces dispositions sont de nature à répondre à l'attente exprimée par le rapport parlementaire mentionné ci-dessus ainsi qu'à la promotion de l'école en outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56808

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7591

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10855